

# DANGER ALERTE

## DES DÉBRIS COINCÉS DANS DES ROUES JUMELÉES PRÉSENTENT UN DANGER

*Un conducteur de semi-remorque a subi de graves blessures à l'épaule et au visage lorsqu'il a essayé de dégager un morceau de bois pris entre deux pneus sur l'essieu arrière du camion. Il tentait d'enlever le bois à l'aide d'une scie à chaîne et d'une hache lorsque le pneu a éclaté. Il a été projeté vers l'arrière.*

### Mesures de prévention recommandées

**N'UTILISEZ PAS** une scie à chaîne, un marteau ou une hache pour dégager un objet coincé. Dans la mesure du possible, utilisez plutôt un mécanisme d'éjecteur de pierres.

Lorsqu'il est possible de faire effectuer des travaux sur l'ensemble pneu et roue :

- dégonflez les deux pneus pour réduire le risque de dommages au pneu ou d'explosion;
- dégagez l'objet logé;
- veillez à ce qu'une personne autorisée effectue des travaux sur les pneus.

Lorsqu'il n'est pas possible de faire effectuer des travaux sur l'ensemble pneu et roue :

- fixez une chaîne d'attelage autour de l'objet logé entre les pneus et attachez-la au châssis;
- assurez-vous qu'aucun travailleur ne se trouve près du camion;
- avancez le véhicule lentement jusqu'à ce que les débris soient dégagés;
- veillez à ce qu'une personne autorisée effectue des travaux sur les pneus du véhicule aussitôt que possible.

Pour tout problème de pneu qui porte sur la sécurité, communiquez avec Transports Canada au 1 800 333-0371 ou par courriel à l'adresse [roadsafetywebmail@tc.gc.ca](mailto:roadsafetywebmail@tc.gc.ca).



Mention de source : Nebraska Safety Center